



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 0 800 100 116 (service et appel gratuits)
Site Internet : <https://eau.bethunebruay.fr>

MANDAT de Prélèvement SEPA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Référence unique du mandat (Zone réservée à la Communauté d'Agglomération)

Identifiant du créancier :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté d'Agglomération de Béthune - Bruay, Artois Lys Romane à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté d'Agglomération de Béthune - Bruay, Artois Lys Romane.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, Prénom :	Nom : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE
Adresse :	Adresse : 100 avenue de Londres - CS 40548
Code postal :	Code postal : 62411 Béthune Cedex
Ville :	Pays : FRANCE
Pays :	

Désignation du compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Type de paiement : **Récurrent**

Signé à _____

Lieu _____ Date _____

Signature(s) : Veuillez signer ici

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté d'Agglomération de Béthune - Bruay, Artois Lys Romane. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté d'Agglomération.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY,
ARTOIS LYS ROMANE - 100 avenue de Londres
CS 40548 - 62411 BÉTHUNE Cedex

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier